



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 DU Code Général des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira à la mairie
Mercredi 5 Août 2026 à 20h30

Affiché le 29 juillet 2026

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2026
2. Amende de police
3. Prix repas cantine
4. Loyer logement
5. Contrat de dératisation

Questions diverses

Le Maire,
Michel GOUPIL



POUVOIR

Je soussigné(e)..... dans l'impossibilité d'assister à la séance du conseil municipal du 5 août 2026 donne par la présente (en vertu du code générale des collectivités Territoriales) pouvoir à..... pour voter en mon nom et place au différents points inscrits à l'ordre de ladite séance.

Fait le

Signature